

## **Séance ordinaire du 2 mai 2017**

### **Article 2**

Dispense de lecture et approbation du procès-verbal de la  
séance ordinaire du 4 avril 2017

---

## Projet de résolution

**Résolution #CC16/17-05-...**

**DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2017**

---

**ATTENDU** l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2017 du Conseil des commissaires, a été remis aux commissaires le jeudi 27 avril 2017.

**SUR PROPOSITION DE .....**, il est résolu.....

De dispenser la secrétaire générale de faire lecture dudit procès-verbal.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CONSEIL DES COMMISSAIRES  
DE LA COMMISSION SCOLAIRE  
MARGUERITE-BOURGEOYS**

**Séance ordinaire  
Ce 4 avril 2017  
À 19 heures**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue au siège social, 1100, boulevard de la Côte-Vertu, Arrondissement Saint-Laurent, **CE 4<sup>E</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE DIX-SEPT À DIX-NEUF HEURES**, à laquelle sont présents : madame Diane Lamarche-Venne, présidente; madame Sarita Benchimol; madame Joanne Bonnici; monsieur Denis Brousseau; monsieur Claude Cuillierier; monsieur Christian Desjardins; madame Sonia Gagné-Lalonde, vice-présidente; madame Abi Koné; madame Stefana Lamasanu; monsieur Luc Landreville; madame Louise Leroux; madame Suzanne Marceau; madame Caroline Varin; monsieur Oussama Abdallah, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Abdoulaye Diarra, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement primaire; monsieur Yves Pelletier, commissaire représentant du comité de parents, ordre d'enseignement secondaire et monsieur Ghislain Laporte, commissaire représentant du comité de parents et des parents d'élèves HDAA, tous commissaires formant quorum.

Était absente : madame Marie-Josée Boivin.

Assistaient également à la séance : monsieur Dominic Bertrand, directeur général; maître Marie Josée Villeneuve, secrétaire générale.

Étaient aussi présents : monsieur Jean-Pierre Bédard, directeur général adjoint; monsieur Richard Guillemette, directeur général adjoint; monsieur Éric Lauzon, directeur général adjoint; madame Chantal Giasson, directrice, service des ressources humaines; monsieur André Otis, directeur, services des ressources financières; madame Sylvie Chartrand, directrice, service de la formation professionnelle; madame Josée Duquette, directrice, service des ressources éducatives; madame Barbara Blondeau, coordonnatrice, Bureau des communications; madame Marie-France Dion, directrice adjointe, secrétariat général; madame Geneviève Hotte, directrice, service de la planification stratégique, de la vérification interne, de l'organisation scolaire et du transport scolaire; madame Gina Guillemette, conseillère en communications, relations de presse; madame Louise Séguin, agente d'administration, direction générale; madame Carole Vinet, agente d'administration auprès du Conseil des commissaires.

**Ouverture de la  
séance**

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

**Adoption de  
l'ordre du jour**

**SUR PROPOSITION DE** madame Louise Leroux, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel qu'ainsi modifié :

**CC16/17-04-112**

- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 A) « Participation au Colloque national de la Fédération des comités de parents du Québec le 3 juin 2017 » (à la demande de madame Diane Lamarche-Venne);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 B) « Sommet sur la réussite éducative de Verdun » (à la demande de madame Caroline Varin);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 C) « École des « Saules Rieurs » » (à la demande de monsieur Christian Desjardins);
- Après avoir ajouté, sous la rubrique **QUESTIONS DIVERSES**, le point 12 D) « Situation sur l'économie d'énergie » (à la demande de monsieur Christian Desjardins);

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2017**
- 3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**
- 4. CORRESPONDANCE**
  - A) Correspondance en date du 31 mars 2017

<b>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC</b>
---------------------------------------

- 5. SERVICES ÉDUCATIFS**
  - 5.1. Secteur des jeunes**
  - 5.2. Secteur des adultes et de la formation professionnelle**
    - A) Offre de service des services éducatifs 2017-2018 – Formation générale des adultes et formation professionnelle - Projet aux fins de consultation
- 6. SERVICES ADMINISTRATIFS**
  - 6.1. Ressources humaines**
    - A) Cessation partielle des activités durant l'été 2017

## **6.2. Ressources financières et ressources informatiques**

- A) Document « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys » pour l'année scolaire 2017-2018, pour entrer en vigueur à compter du 1er juillet 2017 – Adoption

## **6.3. Ressources matérielles**

### **7. SECRETARIAT GÉNÉRAL**

- A) Acquisition de 2 écoles de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson (Thorndale et Marcus Tabachnick)
- B) Autorisation de non-assujettissement des contrats de voyages à la Politique des contrats et de gestion contractuelle pour les biens, les services et les travaux de construction

### **8. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **8.1. Organisation scolaire**

- A) Critères d'inscription 2018-2019 – Collège Saint-Louis – Adoption pour consultation
- B) Critères d'inscription 2018-2019 – École Guy-Drummond – Adoption pour consultation
- C) Critères d'inscription 2018-2019 – École Jonathan – Adoption pour consultation
- D) Critères d'inscription 2018-2019 – École Nouvelle-Querbes – Adoption pour consultation
- E) École Thorndale – Création d'un nouvel acte d'établissement
- F) École Gentilly – Modification à l'acte d'établissement – Adoption pour consultation

#### **8.2. Planification stratégique**

#### **8.3. Vérification interne et reddition de compte**

#### **8.4. Communications**

#### **8.5. Mesures d'urgence**

### **9. TRANSPORT SCOLAIRE**

**20 h 30 – Pause (15 minutes)**

**10. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS**

- A) Délégués au CGTSIM
- A) Délégués à l'ACELF
- B) Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2017 du Comité exécutif
- C) Comité de parents

**11. GÉNÉRALITÉ**

- A) Information de la présidence
- B) Information du directeur général
- C) Rapport sur les délégations de pouvoirs au directeur général pour la période du 25 février au 24 mars 2017
- D) Calendriers des séances du Conseil des commissaires et du Comité exécutif

**12. QUESTIONS DIVERSES**

- A) Participation au Colloque national de la Fédération des comités de parents du Québec le 3 juin 2017
- B) Sommet sur la réussite éducative de Verdun
- C) École des « Saules Rieurs »
- D) Situation sur l'économie d'énergie

**13. INFORMATION**

**14. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**ATTENDU** l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** le texte du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires tenue le 14 mars 2017, a été remis aux commissaires le jeudi 30 mars 2017;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de faire lecture du procès-verbal.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Denis Brousseau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 14 mars 2017, tel que déposé.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Dispense de  
lecture par la  
secrétaire  
générale**

**CC16/17-04-113**

**Approbation du  
procès-verbal de  
la séance  
ordinaire du  
Conseil des  
commissaires du  
14 mars 2017**

**CC16/17-04-114**

**Affaires découlant  
du procès-verbal**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Correspondance**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Période de  
question du  
public**

Il n'y a pas de question du public.

**Offre de service  
des services  
éducatifs 2017-  
2018 – Formation  
générale des  
adultes et  
formation  
professionnelle -  
Projet aux fins de  
consultation**

Documents déposés :

- A) Sommaire du projet;
- B) Tableau synthèse – offre de service 2017-2018 dans les centres de formation générale;
- C) Tableau synthèse – offre de service 2017-2018 dans les centres de formation professionnelle;
- D) Libellé des articles 251 et 254 de la Loi sur l'instruction publique.

**CC16/17-04-115**

**ATTENDU** que la Commission scolaire doit déterminer les services éducatifs qui seront dispensés par chaque centre de formation professionnelle et d'éducation des adultes conformément à l'article 251 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU** que les Services de l'éducation des adultes, de la formation professionnelle, aux entreprises et de formation continue ont préparé une offre de service en formation générale et en formation professionnelle pour l'année 2017-2018, en collaboration avec les directions de centre;

**ATTENDU** que la Commission scolaire doit consulter les enseignants avant le 4 mai 2017, sur la répartition des services éducatifs dans les centres, conformément à l'article 254 de la Loi sur l'instruction publique;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Ghislain Laporte, il est résolu à l'unanimité :

D'accepter, aux fins de consultation, l'offre de service 2017-2018 telle qu'apparaissant aux documents déposés en soutien de la présente résolution et de procéder à la consultation des enseignants selon les procédures prévues à cet effet.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Cessation  
partielle des  
activités durant  
l'été 2017**

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) Extrait des conventions collectives;
- C) Consultation officielle des syndicats;

**CC16/17-04-116**

**ATTENDU** les dispositions prévues aux conventions collectives du personnel de soutien manuel et du personnel professionnel;

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès des syndicats concernés par le Service des ressources humaines;

**ATTENDU** la consultation effectuée auprès de la Direction générale;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de maintenir ou de poursuivre certaines activités durant la période de fermeture de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys;

**ATTENDU** la recommandation de la direction du Service des ressources humaines;

**SUR PROPOSITION DE** madame Abi Koné, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser le maintien et la poursuite de certaines activités durant la période du 24 juillet au 4 août 2017, dont notamment, les activités nécessaires à l'offre de cours de rattrapage pour les jeunes, les activités de formation dans les centres d'éducation des adultes et de la formation professionnelle ainsi que les activités d'entretien ménager;

De mandater le directeur général et les directions générales adjointes pour autoriser durant cette période de fermeture partielle, toutes autres activités nécessaires au bon fonctionnement de la Commission.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

Documents déposés :

- A) Sommaire;
- B) *Document* « Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys » pour l'année scolaire 2017-2018, pour entrer en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017;
- C) *Document* « Suivi à la consultation »;
- D) *Documents de référence.*

Madame Sonia Gagné-Lalonde mentionne qu'elle aimerait que le comité de répartition des ressources tienne compte des commentaires qui ont été faits lors de la présente consultation pour la révision des OPC pour la prochaine année.

Monsieur Ghislain Laporte souligne qu'il aimerait que le document soit plus facile à comprendre. Il souhaiterait que ressortent les mesures qui sont déjà identifiées par le Ministère, soit celles sur lesquelles la CSMB n'a aucun contrôle afin que les parents qui sont consultés sur le document le sachent et comprennent mieux les enjeux.

**Document**  
**« Objectifs,**  
**principes et**  
**critères de**  
**répartition des**  
**allocations entre**  
**les**  
**établissements et**  
**pour la**  
**détermination des**  
**besoins de la**  
**Commission**  
**scolaire**  
**Marguerite-**  
**Bourgeoys » pour**  
**l'année scolaire**  
**2017-2018, pour**  
**entrer en vigueur**  
**à compter du 1er**  
**juillet 2017 –**  
**Adoption**

**CC16/17-04-117**



Il propose que des parents soient consultés sur la forme du document afin qu'il soit moins ardu à comprendre.

Monsieur Dominic Bertrand se dit en accord avec la proposition de Monsieur Laporte.

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a soumis à la consultation du Comité central et des comités régionaux de parents ainsi qu'aux conseils d'établissements le document intitulé « *Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* » pour l'année scolaire 2017-2018;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale ainsi que de la direction du Service des ressources financières;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter le document intitulé « *Objectifs, principes et critères de répartition des allocations entre les établissements et pour la détermination des besoins de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* » pour l'année scolaire 2017-2018, déposé au soutien de la présente résolution, comme si au long récité, pour entrer en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Acquisition de 2 écoles de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson (Thorndale et Marcus Tabachnick)**

**CC16/17-04-118**

Documents déposés :

- A) Lettre de M. Sébastien Proulx à madame Diane Lamarche-Venne;
- B) Lettres de M. Sébastien Proulx à madame Suanne Stein Day;
- C) Résolution CC16/17-11-048

Madame Sonia Gagné-Lalonde demande des précisions quant à la valeur de ces acquisitions.

Monsieur Dominic Bertrand répond.

**ATTENDU** la résolution du Conseil des commissaires CC16/17-11-048;

**ATTENDU** les lettres du Ministre de l'Éducation du Québec adressées à la Commission scolaire Lester-B.-Pearson (CSLBP), le 6 mars 2017, autorisant cette dernière à aliéner de gré à gré à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB), l'école Thorndale à Pierrefonds et l'école internationale Language Center Marcus Tabachnick Pavillon à Dorval;

**ATTENDU** la lettre du Ministre de l'Éducation du Québec, du 6 mars 2017, adressée à la CSMB, confirmant l'aide financière octroyée à cette dernière pour l'acquisition et le réaménagement des deux écoles de la CSLBP, soit l'école Thorndale et l'école internationale Language Center Marcus Tabachnick Pavillon;

**ATTENDU QUE** l'acquisition des deux écoles se fera à coûts nuls pour la CSMB;

**ATTENDU QUE** le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur (MEES) requiert de la CSMB qu'elle lui transmette, au plus tard dans les six (6) mois suivant son acceptation, une confirmation écrite qu'elle est propriétaire desdits immeubles;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Directeur général de la CSMB à procéder à toutes les démarches pertinentes aux transactions immobilières requises, et, conformément au Règlement de délégation de pouvoirs, à signer, pour et à l'acquit de la CSMB, les actes notariés pertinents à l'acquisition desdits immeubles.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Autorisation de non-assujettissement des contrats de voyages à la Politique des contrats et de gestion contractuelle pour les biens, les services et les travaux de construction**

Document déposé :

- A) Sommaire
- B) Encadrement relatif aux voyages scolaires

Monsieur Ghislain Laporte mentionne que l'on donne beaucoup de responsabilité aux directions d'établissement. Il devrait y avoir, au secrétariat général, une personne chargée d'avoir un second regard sur le choix des agences de voyage, tout en respectant les règles.

Me Marie Josée Villeneuve répond qu'il existe en ce moment le processus de dénonciation de voyages. Elle suggère de faire un échantillonnage des voyages pour fins de vérification.

Madame Joanne Bonnici demande la position de la CSMB pour les voyages aux États-Unis.

Me Villeneuve fait référence à une note de service qui a été envoyée aux directions d'établissement cette semaine. Il a été demandé de ne plus prévoir de voyage aux États-Unis jusqu'à nouvel ordre, à moins d'une autorisation spéciale du directeur général adjoint. Des consignes supplémentaires ont également été données. Le secrétariat général réévaluera sur la situation de façon régulière.

Monsieur Luc Landreville demande si la CSMB demeure responsable des voyages scolaires qui ont lieu durant l'été.

Me Villeneuve répond par l'affirmative.

CC16/17-04-119

**ATTENDU** la *Politique d'attribution des contrats et de gestion contractuelle pour les biens, les services et les travaux de construction* adoptée par la CSMB le 23 septembre 2014;

**ATTENDU QUE** depuis l'adoption de la Politique, les contrats de voyages y sont assujettis;

**ATTENDU QU'**en vertu de la Politique, le processus d'attribution des contrats de voyages est de la responsabilité exclusive du secteur des approvisionnements et doit respecter les modes d'attribution applicables selon la valeur estimée du contrat;

**ATTENDU QUE** l'application de cette règle entraîne beaucoup de difficultés et d'insatisfaction pour les établissements en ce qu'elle complexifie les démarches d'organisation et d'achat de voyages et ne répond pas à leurs besoins;

**ATTENDU QUE** le fait de soumettre les contrats de voyages aux processus d'appels d'offres a également donné lieu à la décision de certaines agences de voyages de ne plus soumissionner ni faire affaire avec la CSMB;

**ATTENDU QUE** les frais relatifs aux voyages scolaires sont assumés par les participants et ne constituent pas une dépense de fonds publics;

**ATTENDU QU'**afin d'assurer une gestion plus simple et efficace des démarches d'acquisition de voyages, il est souhaitable de ne plus assujettir les contrats de voyages à ladite Politique, de manière à rétablir aux établissements la possibilité de faire affaire directement avec les agences qualifiées au terme de l'appel de qualification effectué par le CGTSIM, tout en respectant les autres encadrements applicables en cette matière;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification – Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

D'autoriser que les contrats de voyages ne soient plus assujettis à la *Politique d'attribution des contrats et de gestion contractuelle pour les biens, les services et les travaux de construction*.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Critères  
d'inscription  
2018-2019 –  
Collège Saint-  
Louis – Adoption  
pour consultation**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2018-2019 – Collège Saint-Louis (*projet*)
- C) Résolution du Conseil d'établissement du Collège Saint-Louis
- D) Extrait de l'article 240 de la LIP

CC16/17-04-120

Madame Joanne Bonnici se questionne sur le critère de priorité d'inscription pour les élèves qui viennent du programme international.

Madame Geneviève Hotte précise que ce critère s'applique seulement à partir de la deuxième secondaire.

Madame Stefana Lamasanu demande qu'en est-il des élèves qui viennent des écoles alternatives.

Madame Hotte répond que leur dossier est évalué de la même manière que ceux des écoles provenant d'autres écoles.

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire doit déterminer chaque année les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** ces critères doivent faire l'objet d'une consultation;

**ATTENDU QUE** certaines modifications ont été apportées aux critères d'inscription 2018-2019 par rapport à ceux de 2017-2018;

**ATTENDU QUE** les critères d'inscription proposés pour l'année scolaire 2018-2019 ont été adoptés par le Conseil d'établissement du Collège Saint-Louis;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Sonia Gagné-Lalonde, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation, le projet de critères d'inscription 2018-2019 du Collège Saint-Louis tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récépissé;

De consulter le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Sud, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De déterminer la période de consultation du 5 avril au 2 juin 2017.

De recevoir le rapport et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de septembre 2017.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Critères  
d'inscription  
2018-2019 –  
École Guy-  
Drummond –  
Adoption pour  
consultation**

**CC16/17-04-121**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2018-2019 – École Guy-Drummond (*projet*)
- C) Extrait de l'article 240 de la LIP

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire doit déterminer chaque année les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** ces critères doivent faire l'objet d'une consultation;

**ATTENDU QUE** les critères d'inscription proposés pour l'année scolaire 2018-2019 sont identiques à ceux de l'année scolaire 2017-2018;

**ATTENDU QUE** le Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond doit adopter les critères d'inscription 2018-2019;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation, le projet de critères d'inscription 2018-2019 de l'école Guy-Drummond tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit;

De consulter le Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond, le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De déterminer la période de consultation du 5 avril au 2 juin 2017;

De recevoir le rapport et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de septembre 2017.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Critères  
d'inscription  
2018-2019 –  
École Jonathan –  
Adoption pour  
consultation**

**CC16/17-04-122**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2018-2019 – École Jonathan (*projet*)
- C) Résolution du Conseil d'établissement de l'école Jonathan
- D) Extrait de l'article 240 de la LIP

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire doit déterminer chaque année les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** ces critères doivent faire l'objet d'une consultation;

**ATTENDU QUE** les critères d'inscription 2018-2019 ne contiennent que des modifications mineures par rapport aux critères d'inscription 2017-2018;

**ATTENDU QUE** les critères d'inscription proposés pour l'année scolaire 2018-2019 ont été adoptés par le Conseil d'établissement de l'école Jonathan;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Christian Desjardins, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation, le projet de critères d'inscription 2018-2019 de l'école Jonathan tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récépissé;

De consulter le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De déterminer la période de consultation du 5 avril au 2 juin 2017;

De recevoir le rapport et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de septembre 2017.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Critères  
d'inscription  
2018-2019 –  
École Nouvelle-  
Querbes –  
Adoption pour  
consultation**

**CC16/17-04-123**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Critères d'inscription 2018-2019 – École Nouvelle-Querbes  
(projet)
- C) Extrait de l'article 240 de la LIP

Madame Joanne Bonnici demande si on doit refuser beaucoup d'élèves au niveau primaire ou si les refus sont surtout au niveau préscolaire.

Madame Geneviève Hotte répond qu'il est actuellement difficile de comptabiliser puisque les dossiers refusés ne sont pas conservés, mais qu'une demande a été faite afin de connaître l'information pour les prochaines années.

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire doit déterminer chaque année les critères d'inscription pour ses écoles à vocation particulière selon l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique;

**ATTENDU QUE** ces critères doivent faire l'objet d'une consultation;

**ATTENDU QUE** les critères d'inscription proposés pour l'année scolaire 2018-2019 sont identiques à ceux de l'année scolaire 2017-2018;

**ATTENDU QUE** le Conseil d'établissement de l'école Nouvelle-Querbes doit adopter les critères d'inscription 2018-2019;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Luc Landreville, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter, aux fins de consultation, le projet de critères d'inscription 2018-2019 de l'école Nouvelle-Querbes tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long réité;

De consulter le Conseil d'établissement de l'école Nouvelle-Querbes, le Comité central de parents, le Comité régional de parents du regroupement Nord, le Comité consultatif de gestion et le Syndicat de l'enseignement de l'Ouest de Montréal;

De déterminer la période de consultation du 5 avril au 2 juin 2017;

De recevoir le rapport et les recommandations à la séance ordinaire du Conseil des commissaires du mois de septembre 2017.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**École Thorndale –  
Création d'un  
nouvel acte  
d'établissement**

**CC16/17-04-124**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement de l'école Thorndale
- C) Résolution #CC16/17-11-048
- D) Article 39 de la Loi sur l'instruction publique

**ATTENDU QUE** le 1<sup>er</sup> novembre 2016, par la résolution #CC16/17-11-048, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) demandait au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de confirmer la cession de l'école Thorndale de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson à la CSMB;

**ATTENDU** l'autorisation reçue du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le 6 mars 2017 d'acquiescer à l'école Thorndale appartenant à la Commission scolaire Lester-B.-Pearson;

**ATTENDU QUE**, selon l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique, l'école est établie par la commission scolaire;

**ATTENDU QUE** le Service de la planification stratégique, de la vérification interne et de l'organisation scolaire a choisi de conserver pour le moment le même nom, école Thorndale, afin de créer l'acte d'établissement de la nouvelle école primaire, sise au 4348, rue Thorndale à Pierrefonds;

**ATTENDU QU'**un nouveau nom devra être proposé par le Conseil d'établissement de l'école lorsqu'il sera formé à l'automne;

**ATTENDU QUE** ce nouveau nom devra être soumis au Bureau des communications et devra être conforme au document « *Cadre de normalisation des dénominations des établissements de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys* » et aux règles de français et de toponymie;

**ATTENDU QUE** le nom retenu par le Conseil d'établissement devra faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents et du Comité régional de parents du regroupement Ouest;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** la recommandation favorable du Comité de vérification - Finances et organisation scolaire;

**SUR PROPOSITION DE** madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité :

D'établir l'acte d'établissement de l'école Thorndale pour application à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, le tout, tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récité.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**École Gentilly –  
Modification à  
l'acte  
d'établissement –  
Adoption pour  
consultation**

**CC16/17-04-125**

Documents déposés :

- A) Sommaire
- B) Acte d'établissement modifié de l'école Gentilly (*projet*)
- C) Acte d'établissement actuel de l'école Gentilly
- D) Résolution #CC16/17-11-048
- E) Articles 39, 79 et 193 de la Loi sur l'instruction publique

**ATTENDU QUE** le 1<sup>er</sup> novembre 2016, par la résolution #CC16/17-11-048, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) demandait au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) de confirmer la cession de l'école internationale Language Center Markus Tabachnick Pavillon de la Commission scolaire Lester-B.-Pearson (CSLBP) à la CSMB;



**ATTENDU** l'autorisation reçue du MEES le 6 mars 2017 d'acquérir et de réaménager l'école internationale Language Center Markus Tabachnick Pavillon appartenant à la CSLBP;

**ATTENDU QUE** l'école Gentilly accueille déjà plus d'élèves que sa capacité d'accueil;

**ATTENDU QUE** l'intention de la CSMB est de rattacher le nouvel édifice à l'école Gentilly;

**ATTENDU QUE** la CSMB souhaite donner des services éducatifs de niveau primaire dans cet édifice, et ce, dès la rentrée scolaire 2017-2018;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier l'acte d'établissement de l'école Gentilly afin d'y ajouter la bâtisse sise au 244, avenue de la Présentation à Dorval, et de proposer le nom « édifice de la Présentation »;

**ATTENDU QUE** l'édifice actuel de l'école Gentilly, sis au 355, boulevard Fénelon à Dorval, pourrait être identifié par le nom « édifice Fénelon »;

**ATTENDU QUE,** selon l'article 39 de la LIP, l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école;

**ATTENDU QUE** toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Conseil d'établissement de l'école selon l'article 79;

**ATTENDU QUE** toutes les modifications aux données obligatoires de l'acte d'établissement d'une école doivent faire l'objet d'une consultation auprès du Comité central de parents selon l'article 193;

**ATTENDU** la recommandation favorable de la Direction générale;

**ATTENDU** que le Comité de vérification - Finances et organisation scolaire s'est exprimé en faveur de ce projet lors de sa rencontre du 28 mars 2017

**SUR PROPOSITION DE** monsieur Claude Cuillerier, il est résolu à l'unanimité :

D'adopter aux fins de consultation, auprès du Comité central de parents, du Comité régional de parents du regroupement Ouest et du Conseil d'établissement de l'école Gentilly, les modifications à l'acte d'établissement de l'école Gentilly afin d'y inclure l'édifice sis au 244, avenue de la Présentation à Dorval, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, le tout tel que déposé au soutien de la présente résolution, pour valoir comme si au long récit;

De fixer la période de consultation du 5 avril au 31 mai 2017;

De recevoir les retours de consultation et les recommandations à une séance du Conseil des commissaires du mois de juin 2017.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Délégués au  
CGTSIM**

Monsieur Claude Cuillerier mentionne que la prochaine rencontre se tiendra la semaine prochaine.

**Délégués à  
l'ACELF**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Procès-verbal de  
la séance  
ordinaire du 7  
février 2017 du  
Comité exécutif**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Comité de parents**

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

**Information de la  
présidence**

Madame Diane Lamarche-Venne complète son rapport.

Le 29 mars dernier, le document « La Charte montréalaise des droits et responsabilités expliquée aux jeunes » a été dévoilé à l'Hôtel de Ville de Montréal. Madame Sonia Gagné-Lalonde y a représenté la CSMB.

Monsieur Christian Desjardins pose ses questions sur l'activité du 17 mars avec monsieur Carlos Leitão.

Madame Lamarche-Venne mentionne qu'elle était heureuse d'entendre que le gouvernement avait l'intention de réinvestir dans les commissions scolaires et que le Ministre était intéressé à les revoir.

Monsieur Dominic Bertrand complète en soulignant qu'ils ont interpellé Monsieur Leitão lors de la rencontre afin de lui mentionner que le délai est beaucoup trop long entre le budget déposé en mars et les retombées ou la distribution du budget dans les établissements en janvier ou février de l'année suivante.

Les commissaires posent leurs questions à la présidente.

**Information du  
directeur général**

Monsieur Dominic Bertrand souligne que le Grand défi CSMB se tiendra à l'école secondaire Saint-Laurent le 8 avril 2017. Plusieurs écoles primaires et secondaires y participeront.

Il mentionne que le lancement du référentiel sur la gestion efficace d'une direction d'établissement se tiendra le 19 avril 2017 à la Salle du Conseil des commissaires.

Monsieur Bertrand complète en indiquant aux commissaires que les invitations pour les événements de fin d'année commencent à entrer, les commissaires devraient en recevoir sous peu.

Les commissaires n'ont rien de particulier à signaler.

Madame Diane Lamarche-Venne suggère que ce point soit traité lors d'un huis clos. Il est décidé que le point soit reporté au pied de l'ordre du jour.

**ATTENDU QUE**, le Colloque national de la Fédération des comités de parents du Québec se tiendra le 3 juin 2017, à Québec, sous le thème « **Le projet éducatif au cœur de la communauté** »;

**ATTENDU** la politique d'allocation pour les dépenses de fonction des commissaires — Frais de participation;

**SUR PROPOSITION DE** madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité :

De déléguer les commissaires suivants :

- Madame Louise Leroux;
- Monsieur Christian Desjardins;

pour participer au Colloque national de la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ), le 3 juin 2017, à Québec, sous le thème « **Le projet éducatif au cœur de la communauté** »;

De défrayer les coûts reliés à cette délégation selon la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires »;

Que le ou les commissaires délégués remettent à la présidente, conformément à l'article 2.3.6 de la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires », un rapport des dépenses encourues dans les 30 jours suivant la fin de cette activité;

**Rapport sur les délégués de pouvoirs du directeur général pour la période du 25 février au 24 mars 2017**

**Calendriers des séances du Conseil des commissaires et du Comité exécutif**

**Participation au Colloque national de la Fédération des comités de parents du Québec le 3 juin 2017**

**CC16/17-04-126**

Que le ou les commissaires délégués remettent, conformément à l'article 2.4 de la politique « Allocation pour les dépenses de fonction des commissaires », un rapport écrit de cette participation au Conseil des commissaires dans les 30 jours suivants la fin de l'activité.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Sommet sur la réussite éducative de Verdun**

Madame Caroline Varin souhaite remercier la participation de la direction générale lors de l'organisation du Sommet.

**MM. Laporte et Pelletier quittent la séance**

ADVENANT 20 h 04, messieurs Ghislain Laporte et Yves Pelletier quittent la séance.

**École des « Saules Rieurs »**

Monsieur Christian Desjardins aimerait connaître l'état d'avancement des inscriptions pour cette école.

Monsieur Dominic Bertrand indique qu'il y a présentement 186 inscriptions pour les 102 places disponibles. Les élèves seront choisis par tirage au sort. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 avril 2017.

Environ une centaine de demandes proviennent des élèves fréquentant des écoles de Verdun, 70 des écoles de LaSalle et quelques demandes proviennent d'élèves de l'ouest ou du RÉTAC MOC.

Les parents ont tous fait une demande de choix d'école.

**Situation sur l'économie d'énergie**

Monsieur Christian Desjardins aimerait éventuellement avoir un état d'avancement du dossier de l'économie d'énergie.

Monsieur Dominic Bertrand répond que cette information figure à l'ordre du jour du plénier du 11 avril prochain.

**Calendriers des séances du Conseil des commissaires et du Comité exécutif**

**Huis clos**

**CC16/17-04-127**

ADVENANT 20 h 10, **SUR PROPOSITION DE** madame Suzanne Marceau, il est résolu à l'unanimité que les commissaires siègent à huis clos.

**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Retour en séance  
délibérante**

**CC16/17-04-128**

ADVENANT 21 h 05, **SUR PROPOSITION DE**  
madame Diane Lamarche-Venne, il est résolu à l'unanimité que les  
commissaires siègent de nouveau en séance délibérante.  
**PROPOSITION ADOPTÉE.**

**Levée de la  
séance**

ADVENANT 21 h 05, la séance est levée.

\_\_\_\_\_  
**La présidente**

\_\_\_\_\_  
**La secrétaire générale**